



## **Séance du 28 septembre 2022 à 18 h 00**

### **Ordre du jour**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2022
- 2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal
- 3 - Poursuite de la démarche ORI : avis motivé sur le rapport et les conclusions de Mme la Commissaire-Enquêtrice
- 4 - Taxe d'aménagement : fixation du taux et des modalités de reversement partiel de la part communale de la taxe à la CDC du Grand Saint-Emilionnais pour 2022 et 2023
- 5 - Demande de subvention au Conseil départemental de la Gironde au titre du FDAEC 2022
- 6 - Création au tableau des effectifs d'un poste de technicien à temps complet
- 7 - Mise en place du régime des astreintes pour les agents relevant de la filière police municipale
- 8 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les agents contractuels
- 9 - Renouvellement de l'adhésion au dispositif de médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la fonction publique mis en œuvre par le CDG 33
- 10 - Souscription au contrat de nettoyage pour la salle polyvalente avec la société SNL pour l'année scolaire 2022/2023
- 11 - Adhésion à l'association Renaissance des Cités d'Europe
- 12 - Perception de la redevance d'occupation du domaine public due à la Collectivité par GRDF
- 13 - Décision modificative n° 2 au budget primitif de la Commune de l'exercice 2022
- 14 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2021
- 15 - Affaires diverses